

# Université de Toulouse



Conseil  
de l'Université



Madame,



J'ai l'honneur de vous confirmer mon télégramme du 29 juin par lequel je vous accusais réception du chèque de 60.000 Francs que vous avez bien voulu faire parvenir à notre Université par l'intermédiaire de M. le Maire de Toulouse, pour la fondation du prix Alphonse Peyrat.

Je vous adresse en même temps copie de la délibération, en date du 14 juin 1920, par laquelle le Conseil de l'Université a décidé d'accepter cette libéralité et de vous en exprimer sa profonde gratitude.

J'ai soumis la délibération du Conseil à M. le Ministre de l'Instruction publique. Dès que l'approbation ministérielle, qui n'est pas douteuse, nous aura été notifiée, il sera procédé à l'achat du titre de rente, de manière à pouvoir attribuer dès l'année prochaine le prix que nous devons à votre générosité.

Veuillez agréer, Madame, la nouvelle expression de ma vive reconnaissance et de mon respectueux dévouement.

Le Recteur,

Madame la Marquise ARCONATI VISCONTI  
10, Avenue Élisée Reclus,  
PARIS -XVIIe-

*J. Baratier*

